



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Demande de dérogation mineure

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que le conseil, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 11 avril 2023 à 19 h 30 dans la salle du conseil située au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, en présentiel, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéro de cadastre	Lot n° 3 557 172
Adresse civique	529 1 ^e Rang Ouest
Zone	A-5
Nature de la demande	- Autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire existant à 1.34 m de la ligne latérale droite et à 1.62 m de la ligne arrière.
Effet de la demande	- Réduire la marge latérale du bâtiment à 1.34 m et la marge arrière à 1.62 m au lieu de 2 m, comme prescrit à l'article 36 du règlement de zonage n°560-2017.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance publique relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 20^{ième} mars 2023.

Francis Pelletier
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné Francis Pelletier, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en la manière ordinaire prévue, le 20 mars 2023, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^{ième} mars 2023.

Francis Pelletier
Directeur général et greffier-trésorier